

ASSEMBLÉE NATIONALE
27 novembre 2024

ABROGATION DE LA RETRAITE À 64 ANS - (N° 613)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

SOUS-AMENDEMENT

N ° 992

présenté par
M. Sitzenstuhl

à l'amendement n° 933 de M. Bernalicis

AVANT L'ARTICLE PREMIER

Au début de l’alinéa 4, ajouter le mot :

« nécessaire ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Sous-amendement de responsabilité.